



Société des Régates Messines



**BORDEREAU D'ENGAGEMENT samedi 11 mai 2019**  
**L'APPEL DE LA MOSELLE**

CLUB : ..... N° d'affiliation FFSA : .....

Nom du délégué : .....

Adresse du délégué : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Tél. : ..... Mobile : .....

Émail : .....

**1 équipage par bordereau ; choix du parcours : 57 km ou 25 km**

Nom (en majuscules)	Prénom	Date de naissance (pour rameurs étrangers)	N° de licence (obligatoire)
1			
2			
3			
4			
5			

Inscription rameur ou accompagnant y/c repas	40 € x	=
Location de sièges(s)	15 € x	=
	<b>Total</b>	=

A renvoyer avec le règlement

*(Chèque à l'ordre des Régates Messines)*

à : Société des Régates Messines  
Alain COURVOISIER  
2 quai des Régates  
57000 METZ

Date :  
Signature :



Société des Régates Messines



## LES ENGAGEMENTS DU RANDONNEUR

### Le rameur randonneur reconnaît :

- o Savoir bien nager
- o Avoir un niveau de forme physique et de pratique en aviron suffisant pour accomplir le parcours
- o Être en possession d'une licence de la FFA en cours de validité
- o Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron.
- o Respecter le code de la navigation en vigueur, les règles et consignes mises en place par les organisateurs.

(Les rameurs pratiquant à l'étranger et licenciés d'une fédération nationale doivent être couverts en prenant un titre d'initiation).

### À bord de chaque embarcation :

- o Chaque rameur doit avoir à disposition une brassière de sécurité dont le port est obligatoire dans les écluses.
- o L'équipage est muni d'**écopes** et d'une **corde** de 10 m de longueur et d'un diamètre de 10 mm pour amarrage et remorquage éventuel ainsi **qu'une gaffe à bout non métallique**.
- o L'équipage nomme en son sein un chef de bord.
- o Le chef de bord doit être qualifié et majeur, il doit :
  - veiller à la sécurité de l'équipage et au respect de la réglementation fluviale
  - connaître le programme de la randonnée et les consignes de sécurité. Il assiste aux éventuelles réunions
  - vérifier l'état du matériel avant le départ
  - s'assurer de l'expérience et de la compétence du barreur.

Je soussigné ..... Président de .....  
certifie que les rameurs s'inscrivant à la randonnée « L'APPEL DE LA MOSELLE »  
souscrivent aux conditions rappelées ci-dessus.

Date et signature